

## **Relations de l'INRAE avec l'entreprise israélienne Golan Heights Winery.**

### **Nouvelle lettre au Pdg de l'INRAE. 18 mai 2024**

**Envoyé** : samedi 18 mai 2024 11:20

**À** : Philippe Mauguin <philippe.mauguin@inrae.fr>

**Cc** : xxxxxxxxxxxxxx

**Objet** : RE: Courrier élu CS pour la cessation des relations entre INRAE et Golan Heights Winery

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous vous remercions pour la réponse que vous nous avez apportée en date du 27/04. Cette réponse soulève toutefois quelques commentaires et questions supplémentaires, en particulier au vu du contexte actuel où le gouvernement israélien, sourd aux protestations tant internes qu'internationales, poursuit son offensive génocidaire dans la bande de Gaza.

L'INRAE avait répondu de façon forte à l'offensive russe en Ukraine (cf. <https://www.inrae.fr/actualites/conflit-russie-ukraine-position-officielle-dinrae>), il nous paraît aujourd'hui intenable de ne pas prendre une position du même ordre vis-à-vis d'Israël. La situation d'INRAE vis-à-vis de la société GHW est également hautement symbolique dans ce contexte. Une communication d'INRAE sur le sujet, afin de dénoncer l'accord initial et son engrenage, nous paraît donc également essentielle.

Concernant les points plus précis que vous soulevez dans votre réponse, vous indiquez que la résiliation du contrat est juridiquement impossible, mais que ce contrat a été suspendu « tant que les règles du droit international ne seraient pas respectées », avec comme premier point la « fin de l'exploitation des plants en territoire occupé, soit par transfert des vignes-mères vers les frontières d'Israël de 1967, soit par **abandon définitif du partenariat** ». Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par «abandon définitif du partenariat » , qui semble contradictoire avec l'impossibilité juridique mentionnée plus haut. Le premier terme de l'alternative nous semble au demeurant utopique au vu de la localisation et de la renommée de la société basée sur cette implantation en territoire occupé.

Vous soulignez que la perception des recettes a été reprise afin de ne pas constituer un « avantage injustifié » pour la société GHW. La perception de ces recettes nous paraît tout aussi problématique. Sans régler définitivement la question, le versement de l'argent de ces recettes à une organisation œuvrant pour la paix, la réconciliation et la réparation des destructions aurait une forte valeur symbolique.

Enfin, vous parlez de l'établissement de nouveaux contrats. Pourriez-vous préciser s'il s'agit de contrats avec la société GHW visant à rectifier le contrat initial ou de contrats avec d'autres sociétés israéliennes ?

Avec nos respectueuses salutations,

Les élu.e.s au CS sur liste soutenue par la CGT-INRAE

## Réponse du Pdg de l'INRAE. 27 avril 2024

De : Philippe Mauguin <[philippe.mauguin@inrae.fr](mailto:philippe.mauguin@inrae.fr)>

Envoyé : samedi 27 avril 2024 19:11

À : cgt <[cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)>; cgtinra-csn <[cgtinra-csn@inrae.fr](mailto:cgtinra-csn@inrae.fr)>

Cc : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Objet : Re: Courrier élus CS pour la cessation des relations entre INRAE et Golan Heights Winery

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Par message en date du 17 avril dernier vous rappelez la décision du Conseil Scientifique de l'INRA qui en 2014 avait voté son soutien à la décision de suspension complète de la convention de contrats avec une société israélienne dont le siège est situé en territoire occupé : Golan Heights Winery.

Je souhaite par conséquent apporter les éléments d'information suivants concernant les relations, depuis la validation de cette décision, entre INRA, puis INRAE et cette société. Le dossier est toujours ouvert et les engagements pris alors ont toujours été scrupuleusement suivis.

L'INRA puis INRAE ont étudié en premier lieu avec l'IFV et leur filiale Agri-Obtentions la possibilité de dénoncer les contrats.

Comme indiqué en CS, en l'absence de motif juridique prévu dans le contrat et confrontés à l'incapacité de forcer l'exécution d'une telle résiliation, **le choix a été fait de suspendre l'exécution des contrats (livraison de matériel végétal notamment) tant que les règles du droit international ne seraient pas respectées**, ce qui signifie :

- fin de l'exploitation des plants en territoire occupé, soit par transfert des vignes-mères vers les frontières d'Israël de 1967, soit par abandon définitif du partenariat,
- respect des règles de commercialisation européennes (étiquetage des produits issus de zones occupées),
- contrôle strict de l'utilisation de la marque ENTAV-INRA® (notamment, retrait de toute mention « ENTAV-INRA » et « ENTAV » sur le site internet de Golan Heights Winery).

Pourtant, même en absence de livraison de nouveau matériel végétal, la société GHW a continué à exploiter le matériel acquis antérieurement à la suspension. Dans un premier temps, nous avons opté pour un abandon des redevances correspondantes, accompagnant ainsi la suspension du contrat. En 2017, considérant après sollicitation du MEAE que cela constituait un avantage injustifié à la société GHW, nous avons facturé ces redevances : factures honorées en 2018 et 2020.

Les équipes juridiques d'INRAE travaillent depuis 2022 à l'établissement de nouveaux contrats. Le respect des frontières israéliennes de 1967 et du droit international est une condition sine qua non du succès de cette négociation en cours, et de la reprise éventuelle de relations commerciales.

Je vous confirme donc que **le droit international n'a jamais été violé par INRAE ou sa filiale dans cette affaire, et qu'il ne le sera pas.**

Bien cordialement,

**Philippe Mauguin**

PDG

## **Lettre au Pdg de l'INRAE. 17 avril 2024**

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous, élues et élus du conseil scientifique de l'INRAE sur la profession de foi *Pour un Institut 100 % public et indépendant de tous les lobbies*, soutenue par la CGT INRAE, exprimons notre réprobation de la politique adoptée par la direction générale vis-à-vis de la société israélienne installée et opérant dans une colonie du territoire occupé du Golan, Golan Heights Winery. Un accord commercial défectueux lie cette entreprise à l'INRAE via AgriObtentions et l'IFV, ce en violation du droit international et des recommandations et résolutions du gouvernement français et de l'Union Européenne. Le drame terrible que vivent actuellement les palestiniens, surtout à Gaza mais aussi dans les territoires occupés de Cisjordanie, rend incompréhensible l'absence d'une réaction ferme, rapide et définitive de l'INRAE, à la hauteur des enjeux humanitaires et politiques.

En 2014, le Conseil Scientifique de l'INRA avait voté son soutien à la décision de suspension complète de la convention de contrats<sup>[i]</sup>. Or des échanges se sont poursuivis jusqu'à ce jour, mettant gravement en cause l'INRAE en tant qu'institution et engageant ses personnels dans une politique très condamnable tant légalement que moralement<sup>[ii]</sup>. Depuis 2017, l'INRAE a même recommencé à encaisser des royalties<sup>[iii]</sup> et a prolongé les pourparlers en vue de développements futurs. Par ailleurs, l'entreprise et ses distributeurs continuent dans leur communication de faire référence directement ou indirectement à la collaboration avec l'INRAE<sup>[iv]</sup>.

**La dénonciation totale, immédiate, publique et revendiquée de ce contrat paraît indispensable** pour assainir complètement et très rapidement la situation.

Nous voulons croire que, légitimement préoccupés de sortir de l'illégalité, vous avez fait le choix risqué de la négociation. Mais aujourd'hui les massacres commis par le gouvernement israélien à Gaza imposent des mesures à la hauteur de l'horreur de la situation. Chaque geste des établissements publics pèse symboliquement, y compris via leurs organismes de transfert, et nous espérons que nous n'aurons bientôt plus aucune relation avec cette entreprise.

Avec nos respectueuses salutations.

Les élus sur liste soutenue par la CGT INRAE

Secteur 1 : Wolfram LIEBERMEISTER / Marie LAUNAY

Secteur 2 : Philippe ROZENBERG / Christelle GRAMAGLIA

Secteur 3 : Juliette SALVAING / Denis LECLERCQ

Secteur 4 : Benoit FACON / Louise VAN OUDENHOVE

Secteur 6 : Denise AUBERT / Christophe GAUTHIER

Jean Louis DURAND, Observateur syndical CGT

**Copie à :** Olivier Le Gall, Jean-François Soussana, Carole Caranta, Patrick Flammarion, Louis-Augustin Julien, Philippe Gillet, Isabelle Litrico-Chiarelli, Pauline Souvignier, secrétariat CGT.

---

<sup>[i]</sup> En effet, la réponse à notre question concernant l'état actuel de ces relations, énoncée lors de la réunion du conseil scientifique du 20 mars dernier nous a stupéfaits. Les liens contractuels sont toujours actifs alors que, suite à l'interpellation par

---

la CGT en 2014, le Conseil Scientifique National de l'INRA avait voté son soutien à la décision de suspension complète de la convention de contrats de licence ENTAV-INRA® pour des plants de vigne, signée en 2008 avec l'entreprise Golan Heights Winery (<https://plateforme-palestine.org/Motion-du-Conseil-Scientifique-de-l-INRA-sur-les-relations-INRA-Israel>). A cette époque, l'INRA, appuyé par le CS, avait bien interrompu ces échanges.

<sup>[ii]</sup> Mais depuis des courriers ont été échangés avec cette société et un représentant de l'INRAE s'est rendu sur place. Vous avez affirmé ne plus fournir de ressources génétiques à la société partenaire. Vous avez dit avoir obtenu le retrait de la mention de notre organisme et de nos relations dans la communication de la société. Or les exemples plus bas montrent que ce n'est pas le cas. En réalité, sans doute avec une tactique différente de celle de son prédécesseur, le nouveau PDG de Golan Heights Winery semble chercher à ménager l'INRAE, à le garder parmi ses partenaires et à valoriser cette collaboration dans sa communication sans rien changer à sa politique de colonisation d'un territoire étranger.

<sup>[iii]</sup> Vous avez signalé lors du CS du 20 mars que l'INRA avait d'abord cessé la perception de royalties sur les variétés transférées. Pour un motif qui selon nous a du mal à se justifier, tant au plan économique que surtout symbolique, vous nous avez dit avoir repris la perception de ces royalties depuis 2017 ! Et ce alors même que le contrat évoluait vers une cessation pure et simple, vous nous avez expliqué que la nomination en 2022 d'un nouveau PDG de la société partenaire ouvrait de meilleures perspectives dans la mesure où celui-ci se serait montré plus compréhensif avec nos revendications.

<sup>[iv]</sup> <https://www.golanwines.co.il/en/tender-loving-care-in-the-vineyard/>

TENDER, LOVING CARE IN THE VINEYARD

*Two new wines from the revived Allone Habashan Vineyard.*

*The Golan Heights Winery recently launched two new single vineyard wines from the Allone Habashan vineyard on the **Golan Heights**, which tell a unique story. These are no ordinary single vineyard wines. They come from a vineyard known for producing good wines in the past, which became infected by the virus that is the scourge of Israeli vineyards. It was replanted and rejuvenated with a thoroughness, professionalism and large investment, that tells a great deal about long term planning of the winery. For over thirty-seven years, the Golan Heights Winery has been the pioneering winery of Israel. It is a position they have maintained, despite the immense and impressive developments of the Israeli wine industry and the many new wineries. They have led the way, not only in terms of quality of wines and awards won, but also in technology at the winery and research and development in the vineyards.*

*The desire to go for long term quality has been most surely illustrated with the winery's response to the chronic virus problem in Israel. The Golan Heights Winery did not shrug off the threat. Instead, in 2008 they took action in a unique way, taking full responsibility for the health of their own vineyards and made an enormous investment to create their own propagation block and nursery to ensure clean plant material. They did so in partnership with **a leading international grapevine propagation company, the world's largest and oldest bank for grapevine raw materials.***

La page en question, sans écrire l'INRAE, **pointe de façon parfaitement claire notre organisme qui est le seul à conserver cette collection unique au monde.** Cette même page web et la stratégie de l'entreprise sont explicites sur la localisation géographique du terroir dans le territoire occupé du Golan. L'espoir exprimé lors de la séance du CS du 20 mars dernier d'un repli de ce partenaire sur des régions reconnues israéliennes est donc manifestement vain.

Au reste, l'INRA est toujours complaisamment mentionné dans les communications des distributeurs. Par exemple, on trouve facilement (<https://mesvinscacher.com/yarden-vins-israelien-cacher-vins-golan-casher/1743-yarden-bar-on-vineyard-2013-vin-d-israel-golan.html>):

THE BAR'ON VINEYARD

*Situé dans les hauteurs du Golan septentrional à une altitude de 1 040 mètres (3,400 pieds), la topographie du vignoble Bar'on présente à la fois des plaines plates et une pente orientée sud-ouest modérée. Son sol est un mélange de basalte et de tuf et est bien drainé. **Planté en 2009 avec les vignes de la plus haute qualité issues du bloc de propagation et de la pépinière de la cave, agréé par Entav-Inra, Bar'on est l'un des vignobles phares du vigneron.***

*Le 2013 Yarden Bar'on Vineyard est composé d'un mélange de 70% de Cabernet Sauvignon, 19% Syrah et 11% de Petit Verdot. Ces pourcentages reflètent les proportions de ces variétés dans ce vignoble, donnant ainsi une perspective unique sur le site spécifique. **et** de même dans le deuxième exemple ci-dessous :*

*in : <https://wineindustryadvisor.com/2023/07/12/golan-heights-winery-celebrates-40-years-of-excellence-in-israeli-wine> "A driving force for quality standards, Golan Heights Winery created a Nursery & Propagation Block, **partnering with world leaders ENTAV-INRA to supply clean virus-free plant material to the emerging Israeli wine industry.** Most recently, Golan Heights was the first in Israel to adopt the LODI RULES from California, the global standard in sustainable certification."*